

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1192 - page 3509

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture de police.

Ancien titre : COLLECTIF DES ACTEURS DE LA CIGARETTE ELECTRONIQUE (C.A.C.E.).

Nouveau titre : **FIVAPE, FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA VAPE.**

Nouvel objet : défendre et promouvoir les intérêts des professionnels des produits de la vape et de la vapologie ; représenter valablement les intérêts de la filière dans tous les actes de la vie civile et ester en justice en cas de besoin ; mettre en place une déontologie professionnelle via une charte qui définit un code de bonne conduite ; présenter à ses membres, ou à toute autre personne d'intérêt, les nouveaux produits arrivés sur le marché, reconnus ou labellisés par les autorités concernées ou, dans le cas contraire, dont la vente devrait être interdite ; recueillir des informations dans les procédures d'importations et d'achats auprès des fournisseurs étrangers ; être le gardien des intérêts des consommateurs et conformément aux normes françaises et européennes en vigueur ; dénoncer des pratiques commerciales douteuses, ou toute autre cause de nature à provoquer un préjudice quelconque, soit au consommateur, soit vis-à-vis de la filière ; mettre en place des moyens : réunions, informations, formations, actions de communication, permettant de défendre les intérêts de la filière ; participer ou entreprendre des recherches scientifiques, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, pour l'ensemble des sujets d'intérêt de la filière des métiers de la vape et de la cigarette électronique ; afin de favoriser la solidarité entre ses membres, l'association pourra, à titre accessoire, fournir les services suivants : exercice d'activités économiques, opérations de crédit.

Siège social : 2, place de la Libération, 36300 Le Blanc.

Transféré ; nouvelle adresse : 37, rue des Mathurins, 75008 Paris. www.fivape.org

Date de la déclaration : 2 juin 2014.